Conditions Générales de Location de Meublés

(Look below on page 9 for the English version)

Urban Séjour est une société spécialisée dans la location meublée et équipée pour des séjours de courte, moyenne ou longue durée.

Le séjour minimum dans nos hébergements est de 3 nuits pour les appartements ou gîtes classés « meublé de tourisme » et qui ont obtenu le changement d'usage, de 1 an en cas de meublé longue durée : la durée minimum de location est inscrite sur la page de chaque hébergement sur notre site web www.urbansejour.com

Les hébergements sont entièrement meublés, équipés et fournis en linge de maison.

Notre mission est de vous aider à trouver le logement qui conviendra le mieux à votre séjour.

Urban Séjour est l'intermédiaire entre les PROPRIETAIRES et les LOCATAIRES. Toutes les informations concernant les appartements et leur description nous sont communiquées par leur PROPRIETAIRE.

Bien que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour restituer cette information avec exactitude et vérifier tous les détails, la société Urban Séjour ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les erreurs ou omissions qui peuvent survenir. Nous vous invitons à nous informer de toutes éventuelles différences constatées.

Nous vous prions de contacter le PROPRIETAIRE pour toute autre information concernant l'appartement, à compter de l'enregistrement de la réservation.

Urban Séjour se réserve aussi le droit de modifier à tout moment l'information publiée sur le site web, y compris les tarifs, les descriptions et les photos.

Réserver un appartement par le biais d'Urban Séjour implique l´acceptation des présentes Conditions Générales de Location d'un Meublé.

TARIFS

À chaque appartement correspond une grille de tarifs en fonction de son confort, son classement, sa superficie, sa situation et la période souhaitée. Le tarif est établi par jour, par semaine ou par mois.
Les prix sont dégressifs en fonction de la durée du séjour.

Les prix sont indiqués en Euros (EUR) et s'entendent toutes taxes comprises, à l'exception de la taxe de séjour : le montant de cette taxe est indiqué sur la page « tarifs » de chaque hébergement et peut être modifié à tout moment en cas de décision officielle de la mairie. Pour les contrats à l'année, le locataire doit également souscrire une assurance habitation.

Le tarif de location inclut :

- La mise à disposition du logement pour la durée réservée et pour le nombre d'occupants indiqué lors de la conclusion de la réservation.
- Le nettoyage de fin de séjour, la fourniture du linge de maison (draps, housses de couette, oreillers, torchons) et du linge de toilette (serviettes).

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

- Une connexion Internet Fibre, ADSL et / ou WIFI, une ou plusieurs Télévisions.
- Les consommations de gaz, d'électricité et d 'eau sont incluses dans la limite d'un « usage normal », selon les seuils maximums ci-dessous.

Aucune portabilité des khw utilisés pendant les périodes de faible consommation ne peut être appliquée sur les périodes hivernales de plus forte consommation.
Le pointage et le chiffrage des kwh seront réalisés mensuellement, sans pouvoir reporter la surconsommation sur le période de sous-consommation.

Les seules pièces justificatives acceptées sont : les rapports mensuels et les factures du fournisseur d'électricité gaz ou eau, les relevés des compteurs notés sur le contrat le jour de l'installation du client et le jour de la consultation du relevé du compteur.
Limites autorisées :

Surface m²	khw/j
20	15
25	18
30	21
35	24
40	27
45	30
50	33
55	36
60	39
65-75	42
80-90	48
95-115	54
120-130	60
125-135	66
140-150	72
…….. + 10 m²	……. + 3 kwh/day

Tout dépassement fera l'objet d'une facturation supplémentaire (en fonction du tarif en vigueur) qui sera payée par le locataire ou déduite de la caution.

DEPOT de GARANTIE

Un dépôt de garantie sera exigé par le PROPRIETAIRE auprès du LOCATAIRE ou de l'OCCUPANT, pour toute location d'un meublé de courte ou longue durée, lors de la remise des clés. Le montant de cette caution varie en fonction des caractéristiques du logement réservé : le montant de la caution est mentionné sur la grille tarifaire publiée sur la page web de chaque hébergement et est indiqué dans le contrat de location. Le dépôt de garantie peut être réglé par virement bancaire, carte bancaire ou chèque encaissé.

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

RESERVATION - CONFIRMATION DE LA RESERVATION

Notification du projet de réservation

Le client doit notifier à **Urban Séjour** les références du logement choisi, les dates de séjour souhaitées et le nombre de personnes (adultes, enfants, bébés) qui occuperont l'appartement :

- Soit par courrier électronique envoyé à resalyon@gmail.com
- Soit en remplissant le formulaire sur le site web : www.urbansejour.com

Dans les 48 heures, suivant la réception de cette notification :

- **Urban Séjour** confirmera au locataire la disponibilité du logement sur lequel le LOCATAIRE aura arrêté son choix aux dates sus visées.
- En cas d'indisponibilité du logement sur lequel le LOCATAIRE aura arrêté son choix aux dates sus visées, **Urban Séjour** se réserve le droit de proposer au LOCATAIRE un ou plusieurs logements de type équivalent

Modalités de réservation pour les contrats temporaires

Le client doit notifier à **Urban Séjour**, le nom de l'hébergement choisi, ses dates exactes de séjour et le nombre de personnes (adultes, enfants, bébés) qui occuperont l'appartement.

Urban Séjour adressera alors au client une option de réservation, valable 24 ou 48 heures, voire plus si nécessaire, avec demande de règlement d'un acompte égal à 15 % de la location.
Cet acompte de 15 % comprend la commission d'Urban Séjour.
Ce règlement s'effectue :

- Soit par carte bancaire via le site sécurisé de notre banque : un lien vers ce mode de règlement est envoyé avec l'e-mail d'option de réservation. Les frais bancaires sont à la charge du locataire.
- Soit par virement bancaire. Si vous choisissez ce mode de paiement Urban Séjour vous indiquera ses coordonnées bancaires. Tout éventuels frais bancaires seront à la charge du locataire.

Réservation : Après réception du paiement, **Urban Séjour** confirmera au LOCATAIRE sa réservation.
Seront joints à la confirmation de réservation :

- Les coordonnées du PROPRIETAIRE (ou de son représentant) et l'adresse du logement loué.
- Le contrat de location, à imprimer en deux exemplaires.
- Le LOCATAIRE et le PROPRIETAIRE (ou de son représentant) devront, le jour de l'entrée dans les lieux, parapher chaque page des 2 exemplaires du contrat et signer la dernière page.
- Le LOCATAIRE s'engage à contacter le PROPRIETAIRE (ou son représentant) 3 jours au minimum avant le début du séjour.
- Les présentes Conditions Générales de Location.

Le LOCATAIRE doit indiquer dans le contrat de location, dans le tableau réservé à cet effet, l'identité (nom, prénom, âge des enfants s'il y a lieu) des personnes amenées à habiter, pendant tout ou partie du séjour, dans le logement.

Le solde (85 %) du prix du séjour sera directement réglé par le LOCATAIRE au PROPRIETAIRE (ou à son représentant), selon les conditions et modalités visées au contrat de location, soit
- par carte bancaire Visa ou Mastercard (les frais bancaires pour le règlement en ligne sont à la charge du locataire)
- par virement bancaire (le locataire est tenu de rembourser les frais de réception du ou des virements, frais variables en fonction de la provenance du virement)

La réservation sera considérée comme définitive à compter du 28e jour avant le début du séjour.
Passé ce délai, la réservation pourra donner lieu à une annulation seulement dans les conditions ci-après prévues.

Modalités de réservation et informations pour les contrats longue durée (1 an)

Urban Séjour demandera au locataire le règlement du premier loyer et le dépôt de garantie lors de la signature du contrat (dans les 24 ou 48 heures après la demande du locataire). Le règlement sera effectué sur le compte d'Urban Séjour. Le second loyer doit être payé 1 mois après le début du contrat et les loyers suivants : tous les mois à la date d'anniversaire du contrat.

Les logements sont proposés en location meublée à usage de résidence secondaire. Ils ne peuvent pas constituer la résidence principale du locataire. Il est soumis aux règles de droit commun du Code civil (articles 1713 et suivants) et n'est pas soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989. Notamment, il ne bénéficie ni de la durée minimale de location de trois ans, ni du droit au renouvellement sauf accord des parties, ni de l'obligation de motiver la résiliation, ni du dispositif d'encadrement des loyers.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

CHANGEMENT D'APPARTEMENT

En cas de force majeure ou circonstances imprévues telles que rénovations obligatoires, inondations, etc., **Urban Séjour** se réserve le droit de proposer au LOCATAIRE un appartement similaire au logement initialement réservé, ou aux caractéristiques approchantes.

Dans le cas où le LOCATAIRE s´oppose à l´alternative proposée par **Urban Séjour**, la réservation pourra être annulée et les frais de réservation seront remboursés. Dans ce cas, **Urban Séjour** n´assumera aucune autre responsabilité que l´annulation partielle ou totale de la réservation.

PERSONNES DECLAREES POUR LE SEJOUR

Chaque bien immobilier proposé à la location a une capacité maximale d'accueil qui ne doit sous aucun prétexte être dépassée. Toute personne appelée à occuper, pour tout ou partie du séjour, les lieux loués, doit être déclarée, par le locataire et sous sa seule responsabilité, dans le contrat de location.
La réservation n'est pas cessible.

MODIFICATION DES DATES DU SEJOUR AVANT LE DEBUT DU SEJOUR

Pour les contrats temporaires : La durée du séjour est celle prévue dans le contrat de location. **Urban Séjour** et le PROPRIETAIRE conserveront l'intégralité du prix de la location dû, jusqu'au terme du séjour.

Dans la mesure de la disponibilité de l'hébergement et de confirmation auprès d'Urban Séjour, tout LOCATAIRE peut augmenter le nombre de jours initialement réservés pour son séjour, en respectant les mêmes conditions et modalités de réservation appliquées pour le contrat initial.

En cas d'arrivée reportée par rapport à la date d'entrée prévue, aucun remboursement prorata temporis ne sera effectué, sauf cas de force majeure dûment justifié et soumis à l'appréciation du bailleur. Le locataire s'engage à contacter le PROPRIETAIRE ou son représentant afin de convenir de son accueil dans l'appartement à la nouvelle date souhaitée.

ANNULATION D'UN CONTRAT TEMPORAIRE

Toute annulation de séjour devra être effectuée par le LOCATAIRE, par courrier avec accusé de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception, auprès de la société **Urban Séjour**, à l'adresse suivante : 23, rue des Macchabées 69005 Lyon ou resalyon@gmail.com

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

- Toute annulation par le LOCATAIRE aura pour conséquence la perte par celui-ci des frais de dossiers, 50 € TTC, versés à **Urban Séjour**
- En cas d'annulation entre 15 jours et 28 jours inclus (de date à date) avant la date d'arrivée du LOCATAIRE, **Urban Séjour** conservera 50 % de l'acompte versé par le locataire plus les frais de dossier de 50,00 € TTC.
- En cas d'annulation jusqu'à 14 jours inclus avant la date prévue d'arrivée du LOCATAIRE, **Urban Séjour** conservera l'intégralité de l'acompte versé par le LOCATAIRE.

RESILIATION EN COURS DE SEJOUR POUR LES CONTRATS COURTE DUREE

La durée du séjour est celle prévue dans le contrat de location.
En cas de départ anticipé, **Urban Séjour** et le PROPRIETAIRE conserveront l'intégralité du prix de la location dû, jusqu'au terme du séjour inscrit dans le contrat.
A défaut d'un paiement à son échéance ou du non-respect des conditions d'utilisation du bien loué, le contrat de location peut être résilié de plein droit par le PROPRIETAIRE, sans indemnisation ni compensation. Dans tous les cas, l'acompte de 15 % (frais de réservation) ne sera pas remboursé.

RESILIATION EN COURS DE SEJOUR POUR CONTRAT LONGUE DUREE.

Pour les contrats à l'année : la durée de préavis légal pour la résiliation du contrat est de 1 mois.
En cas de départ anticipé, le locataire est tenu de régler le loyer, au prorata, minimum jusqu'au 30ème jour suivant la date de la réception de son préavis de quitter les lieux (ou jusqu'à une date ultérieure), sauf si le logement est reloué par le bailleur avant cette échéance. Dans ce cas, le locataire sera exonéré du paiement du loyer à compter de la date de la nouvelle location.

ARRIVEE ET DEPART

En cas d'arrivée reportée par rapport à la date d'entrée prévue, aucun remboursement prorata temporis ne sera effectué, sauf cas de force majeure dûment justifié et soumis à l'appréciation du bailleur. Le locataire s'engage à contacter le PROPRIETAIRE ou son représentant afin de convenir de son accueil dans l'appartement à la nouvelle date souhaitée.
La journée est décomptée de 16 heures à 10 heures. Un accord mutuel entre propriétaire et locataire peut déroger à ces horaires.
Accueil tardif : un supplément de 50 Euros pourra être demandé par le PROPRIETAIRE ou son concierge, pour un accueil à partir de 20h. Les propriétaires ou les personnes en charge de l'accueil ne sont pas obligés d'accepter des accueils à partir de 23h.

NETTOYAGE FIN DE SEJOUR

Le ménage de l'hébergement sera effectué par le PROPRIETAIRE ou de son représentant à la fin du séjour.
Cette prestation est incluse dans le prix de la location.
Le locataire s'engage avant son départ :

- A nettoyer les éléments de la kitchenette ou cuisine (évier, réfrigérateur, four…),
- A nettoyer et ranger la vaisselle
- A laisser un local propre et libre de tout rebut ou déchet (les poubelles doivent être vidées et nettoyées).

A défaut, le LOCATAIRE est informé du fait que le coût de l'intervention ménage sera fixé à 25,00€ TTC par heure. Ce coût pourra être déduit du montant de la caution.

REMISE DU CONTRAT ET DES CLES – ETAT DES LIEUX

A son arrivée, le LOCATAIRE sera accueilli par le PROPRIETAIRE ou son concierge, à qui il devra présenter une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'Identité ou Passeport).
Pour les personnes ressortissantes de pays en dehors de l'Union Européenne, il pourra être demandé une copie de la pièce d'identité au moment de la confirmation de la réservation.

Un état des lieux contradictoire est effectué avec le PROPRIETAIRE ou son concierge, à la date d'entrée et de sortie des lieux loués. Le LOCATAIRE devra prendre rendez-vous avec le propriétaire ou son concierge, au moins 72 heures avant son départ, pour l'état des lieux final.
Lors de l'entrée dans les lieux, un exemplaire du contrat de location signé par les deux parties sera remis au LOCATAIRE par le PROPRIETAIRE ou son concierge.

CAUTION

Le LOCATAIRE est tenu de laisser la location propre et les équipements et installations en bon état de fonctionnement. Dans le cas contraire, le coût de la remise en état de la location et/ou des équipements et installations restera à la charge du LOCATAIRE. Ce coût sera imputé en priorité sur la caution exigée par le PROPRIETAIRE au moment de l'entrée dans les lieux.
Tout solde éventuel de cette caution, déduction faite du coût des travaux ou du coût de remplacement du bien endommagé ou manquant, sera restitué par le PROPRIETAIRE, ou son concierge, au LOCATAIRE au plus tard 10 jours après la fin du séjour. Le délai de remise de la caution est de 1 mois en cas de location à l'année.

Le PROPRIETAIRE justifiera par des devis, à première demande du LOCATAIRE, de toutes sommes déduites de la caution ou réclamée à ce titre en sus de la caution.

La caution est versée par virement bancaire sur le compte de l'agence ou du propriétaire, selon le cas. Ou par Carte Bancaire avec des frais bancaires en sus. Les chèques de caution ne sont pas acceptés.

RÈGLES D'OCCUPATION DE L'APPARTEMENT

Le logement est occupé à des fins d'habitation. Il ne peut être utilisé pour une activité professionnelle (sauf le télétravail) ou pour l'exercice d'une activité contraire à la loi Française et aux bonnes mœurs.
Déroger à ce contrat entraînerait un départ immédiat du (ou des) LOCATAIRES, sans préavis et sans remise du dépôt de garantie par le propriétaire.
Le LOCATAIRE doit respecter les consignes de sécurité et les règles d'occupation des lieux appliquées dans ces derniers qui lui seront exposées par le PROPRIETAIRE lors de son arrivée.

La présence d'ANIMAUX est interdite dans la location, sauf autorisation contraire du PROPRIETAIRE.
Dans le cas d'un accueil d'un animal, autorisé par le PROPRIETAIRE, un supplément pourra être ajouté aux tarifs de location :

- 5 Euros / jour pour un séjour de 1 à 4 jours,
- 30 Euros pour un séjour de 5 nuits à 7 semaines,
- 20 Euros par semaine pour un séjour de 8 semaines minimum.

A compter de la confirmation par **Urban Séjour** de la réservation, le LOCATAIRE devra contacter le PROPRIETAIRE ou son concierge pour toute information complémentaire.
Le locataire sera responsable de plein droit pour tout dégât causé par son animal.

L'utilisation d'Internet par le LOCATAIRE est soumise à la législation française en vigueur et restera de la responsabilité du LOCATAIRE s'il déroge à cette législation. Tout achat de chaines supplémentaires, vidéo ou jeux à la demande seront facturées au locataire.

PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles sont protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du code pénal, la Directive Européenne du 24 octobre 1995 ainsi que par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
Urban Séjour informe les locataires que les données de caractère personnel qui nous sont fournies serviront uniquement pour la prestation demandée. Seuls les employés et fournisseurs qui doivent connaître ces données afin

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

de fournir la meilleure prestation à ses clients y auront accès. Dans tous les cas, les locataires peuvent exercer les droits d´accès, opposition, rectification et annulation prévus dans la Loi mentionnée.

1.1 Collecte des données personnelles
Les données à caractère personnel qui sont collectées sur ce site URBANSEJOUR.COM sont les suivantes :
1.1.1 Prise de contact : Lors de la prise de contact de l'utilisateur, ses nom, prénom, adresse électronique, adresse postale et date de naissance, description du bien immobilier recherché ou qu'il souhaite mettre à bail.
1.1.2 Profil : L'utilisation des prestations prévues sur le site URBANSEJOUR.COM permet de renseigner la société URBAN SEJOUR afin qu'elle transmette un questionnaire et un document expliquant le fonctionnement de la centrale de réservation, ou de répondre au besoin de logement.
1.1.3 Communication : Les informations sont récoltées par le bais du site URBANSEJOUR.COM pour faciliter la mise en relation et la réponse au besoin identifié. Les données concernant les communications de l'utilisateur font l'objet d'une conservation temporaire.
1.1.4 Cookies : Les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du site. L'utilisateur a la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de son navigateur.
1.2 Utilisation des données personnelles : Les données personnelles collectées auprès des utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services de la Plateforme, leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- vérification, identification et authentification des données transmises par l'utilisateur ;
- proposition à l'utilisateur de la possibilité de trouver un bien immobilier répondant à ses besoins,
- proposition à l'utilisation de la possibilité de mettre en location son bien immobilier,
- préciser tout ce que permet de faire le site internet.

1.3 Partage des données personnelles avec des tiers
Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisateur publie, dans les zones de commentaires libres de la Plateforme, des informations accessibles au public ;
- quand l'utilisateur autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données ;
- quand la Plateforme recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel ;
- si la loi l'exige, la Plateforme peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre la Plateforme et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;
- si la Plateforme est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.

1.4 Sécurité et confidentialité : Le site URBANSEJOUR.COM met en œuvre des mesures techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et la Plateforme ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

LITIGES OU RECLAMATIONS

Si la réclamation porte sur l'état des lieux ou l'état descriptif de la location, elle doit alors être formulée par écrit.

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

GENERAL TERMS AND CONDITIONS FOR FURNISHED RENTALS

This agreement is reserved for the exclusive use of approved Urban Séjour accommodation. It is translated into English for your understanding, but we remind you that only French law is applicable.

Urban Séjour is a company specialising in the letting of furnished and fully equipped accommodation for short-, medium- and long-term stays.

The minimum duration of stay is three (3) nights for properties classified as "furnished tourist accommodation" and having obtained change-of-use authorisation ; one (1) year for long-term furnished rentals.

The minimum rental period applicable to each property is specified on its dedicated page on the website www.urbansejour.com.

All properties are fully furnished, equipped and supplied with household linen.

Urban Séjour's role is to assist clients in finding accommodation best suited to their needs.

Urban Séjour acts solely as an intermediary between the OWNER and the TENANT. All information relating to the properties is provided by the OWNER.

Whilst every effort is made to ensure the accuracy of such information, Urban Séjour shall not be held liable for any errors or omissions. Clients are invited to report any discrepancies observed.

From the moment the booking is confirmed, the TENANT is invited to contact the OWNER directly for any additional information relating to the property.

Urban Séjour reserves the right to amend at any time the information published on its website, including prices, descriptions and photographs.

Any booking made through Urban Séjour implies full and unconditional acceptance of these General Terms and Conditions.

PRICES

Each property is subject to a pricing structure determined according to its level of comfort, classification, surface area, location and the rental period.

Prices are expressed per day, per week or per month and are decreasing depending on the duration of the stay.

All prices are indicated in Euros (€), inclusive of all taxes, excluding tourist tax.
The amount of the tourist tax is specified on the pricing page of each property and may be modified at any time following a decision by the local authorities.

For annual contracts, the TENANT is required to take out home insurance.

Included in the rental prices

- Provision of the accommodation for the agreed duration and number of occupants specified at the time of booking
- End-of-stay cleaning
- Supply of household linen (bed linen, duvet covers, pillows, kitchen towels) and bathroom linen (towels)

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

- Internet access (Fibre, ADSL and/or Wi-Fi)
- One or more televisions
- Gas, electricity and water consumption are included within the limits of normal use, as defined by the thresholds below.

Unused kWh during low-consumption periods cannot be carried forward to higher-consumption periods (notably winter).

Consumption is recorded and calculated on a monthly basis, without the possibility of offsetting overconsumption against underconsumption.

The only acceptable supporting documents are: monthly consumption reports, supplier invoices (electricity, gas or water), meter readings recorded at check-in and at the time of inspection.

Any consumption exceeding the authorised limits shall be subject to additional invoicing, payable by the TENANT or deducted from the security deposit.

Authorized consumption limits :

Surface m²	khw/j
20	15
25	18
30	21
35	24
40	27
45	30
50	33
55	36
60	39
65-75	42
80-90	48
95-115	54
120-130	60
125-135	66
140-150	72
…….. + 10 m²	…….. + 3 kwh/day

Any excess consumption shall be invoiced in accordance with the applicable rate and shall be payable by the TENANT or deducted from the security deposit.

SECURITY DEPOSIT

A security deposit shall be required by the OWNER from the TENANT or OCCUPANT for any short- or long-term rental, upon handover of the keys. The amount of the security deposit varies depending on the characteristics of the property and is: indicated on the pricing schedule available on the property webpage specified in the rental agreement. The security deposit may be paid by: bank transfer, credit card, cashed cheque

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

BOOKING – CONFIRMATION OF BOOKING

Notification of booking request

The client must notify Urban Séjour of: the selected property reference, the desired dates of stay, the number of occupants (adults, children, infants),

This may be done:

- by email send to resalyon@gmail.com
- the website form on the website www.urbansejour.com

Within forty-eight (48) hours of receipt:

- Urban Séjour shall confirm availability of the selected property
- In the event of unavailability, Urban Séjour reserves the right to propose one or more equivalent properties

BOOKING PROCEDURES FOR TEMPORARY CONTRACTS

The client must confirm: the selected accommodation, exact dates of stay, number of occupants.

Urban Séjour shall then issue a booking option, valid for 24 to 48 hours (or longer if necessary), subject to payment of a deposit equal to 15% of the rental amount. This deposit includes Urban Séjour's commission.

Payment methods:

- Payment may be made:
- by credit card via a secure banking platform (bank charges borne by the TENANT)
- by bank transfer (any associated bank charges borne by the TENANT)

Booking confirmation: Upon receipt of payment, Urban Séjour shall confirm the booking.
The following documents shall be provided:

- contact details of the OWNER (or representative)
- address of the rented property
- rental agreement (to be printed in two copies)
- these General Terms and Conditions

On the day of arrival:

- both the TENANT and the OWNER (or representative) shall initial each page and sign the final page of the agreement
- The TENANT undertakes to contact the OWNER (or representative) at least three (3) days prior to arrival.
- The TENANT must declare in the rental agreement the identity (name, surname, age of children if applicable) of all persons occupying the property.

Balance payment:
The remaining 85% of the rental price shall be paid directly by the TENANT to the OWNER (or representative), according to the terms set out in the rental agreement:

- by credit card (Visa or Mastercard – fees borne by the TENANT)
- by bank transfer (incoming transfer fees borne by the TENANT)

Finalisation of booking:
The booking shall be considered final twenty-eight (28) days prior to the start of the stay.
After this date, cancellation shall only be possible under the conditions set out below.

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

BOOKING PROCEDURES FOR LONG-TERM CONTRACTS (1 YEAR), & information

Urban Séjour shall require payment of: the first month's rent, the security deposit upon signing of the agreement (within 24–48 hours following the tenant's request). The second month's rent shall be paid one (1) month after the start of the contract. Subsequent rent shall be payable monthly on the anniversary date of the contract.

The accommodations are offered for furnished rental as secondary residences. They cannot constitute the tenant's primary residence. The rental is subject to the general rules of the Civil Code (articles 1713 et seq.) and is not subject to the provisions of the law of July 6, 1989. In particular, it does not benefit from the minimum three-year rental period, the right to renewal except by mutual agreement, the obligation to provide a reason for termination, or the rent control system.

ADDITIONAL INFORMATION:

CHANGE OF ACCOMMODATION

In the event of force majeure or unforeseen circumstances (such as mandatory works, flooding, etc.), Urban Séjour reserves the right to offer the TENANT alternative accommodation of a similar or equivalent standard.
If the TENANT refuses the proposed alternative: the booking may be cancelled , the booking fees shall be refunded, In such case, Urban Séjour shall bear no further liability beyond the cancellation of the booking.

DECLARED OCCUPANTS

Each property has a maximum occupancy capacity which must under no circumstances be exceeded. Any person who will occupy the property, for all or part of the stay, must be declared by the TENANT in the rental agreement, under their sole responsibility. The booking is **non-transferable**.

MODIFICATION OF STAY DATES PRIOR TO ARRIVAL

For temporary contracts, the duration of the stay is that specified in the rental agreement. **Urban Séjour** and the OWNER shall retain the full rental price due until the end of the initially agreed stay.
Subject to availability and confirmation by Urban Séjour, the TENANT may extend the duration of the stay under the same terms and conditions as the initial booking.
In the event of delayed arrival relative to the scheduled check-in date: no pro rata refund shall be granted except in cases of duly justified force majeure, subject to the OWNER's discretion, The TENANT undertakes to contact the OWNER (or representative) to arrange the new arrival date.

CANCELLATION OF A TEMPORARY CONTRACT

Any cancellation must be made by the TENANT: by registered letter with acknowledgement of receipt, or by email with acknowledgement of receipt to Urban Séjour at the following address: 23 rue des Macchabées, 69005 Lyon or resalyon@gmail.com.
Any cancellation shall result in retention of **administration fees of €50 (incl. VAT)**, Cancellation conditions:

- Between 15 and 28 days (inclusive) before arrival → 50% of the deposit retained + €50 administration fee
- Up to 14 days before arrival (inclusive) → 100% of the deposit retained

EARLY TERMINATION DURING THE STAY – SHORT-TERM CONTRACTS

The duration of the stay is that specified in the rental agreement.
In the event of early departure, the full rental amount remains due until the end of the contractual stay.

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

In the event of non-payment by the due date or breach of the terms of use of the property, the rental agreement may be terminated automatically by the OWNER, without compensation or refund. In all cases, the **15% deposit (booking fees) shall not be refunded**.

EARLY TERMINATION – LONG-TERM CONTRACTS

For annual contracts: the statutory notice period is **one (1) month**.
In the event of early departure, the TENANT shall remain liable for rent: on a prorata, basis for a minimum period up to the **30th day following receipt of the notice to vacate** unless the property is re-let before this date. If re-let earlier, the TENANT shall be released from rent obligations from the date of the new tenancy.

ARRIVAL AND DEPARTURE

In the event of delayed arrival: no prorata refund shall be granted, except in cases of duly justified force majeure
The TENANT must contact the OWNER (or representative) to organise arrival.
The rental day runs from: **16:00 (check-in)**, to **10:00 (check-out)**, These times may be adjusted by mutual agreement.
Late check-in : A supplement of **€50** may be charged for arrivals from 20:00, Arrivals from 23:00 are not guaranteed and may be refused

END-OF-STAY CLEANING

End-of-stay cleaning is carried out by the OWNER or their representative and is included in the rental price.
However, the TENANT undertakes, prior to departure, to:

- clean kitchen equipment (sink, refrigerator, oven, etc.)
- wash and store all dishes
- leave the premises clean and free of rubbish (bins emptied and cleaned)

Failure to comply will result in a cleaning charge of €25 per hour (incl. VAT), deducted from the security deposit

HANDOVER OF KEYS – INVENTORY (CHECK-IN / CHECK-OUT INSPECTION)

Upon arrival, the TENANT shall be welcomed by the OWNER or their representative and must present a valid form of identification (national identity card or passport).
For non-European Union nationals, a copy of the identification document may be requested at the time of booking confirmation.
A **joint inventory and condition report** shall be carried out: at check-in, and at check-out. The TENANT must arrange an appointment with the OWNER or their representative at least **seventy-two (72) hours prior to departure** for the final inspection.
Upon check-in, a signed copy of the rental agreement shall be provided to the TENANT.

SECURITY DEPOSIT – CONDITIONS

The TENANT is required to return the property: in a clean condition, with all equipment and installations in proper working order. Failing this, the cost of restoring the property and/or replacing damaged or missing items shall be borne by the TENANT. Such costs shall be deducted as a priority from the security deposit.
The balance of the deposit, after deduction of any sums due, shall be returned: within a maximum of ten (10) days after the end of the stay, or within **one (1) month** for annual rentals.
The OWNER must provide supporting documents (quotes, invoices) upon first request from the TENANT to justify any deductions.

Urban Séjour - SARL au capital de 7500 € | SIREN 501 319 636 RCS LYON | APE 6831Z| N° TVA Intracommunautaire : FR13501319636, Lyon| Agence : 23 rue des Macchabées 69005 Lyon Tel : +33 (0)4 78 53 23 68 | Email : info@urbansejour.com | www.urbansejour.com

The security deposit shall be paid by bank transfer, or by credit card (bank charges may apply). Security deposit payments by cheque are not accepted.

RULES FOR USE OF THE PROPERTY

The property is rented for **residential purposes only**. It may not be used: for professional activities (except remote working), for any activity contrary to French law or public decency,
Any breach of these obligations shall result in immediate termination of the tenancy, eviction without notice, forfeiture of the security deposit.
The TENANT must comply with safety instructions, occupancy rules, as explained by the OWNER upon arrival.

PETS : Pets are strictly prohibited unless expressly authorised by the OWNER. Where authorised, additional charges may apply:

- €5 per day for stays of 1 to 4 days
- €30 for stays of 5 nights to 7 weeks
- €20 per week for stays of 8 weeks or more

The TENANT shall be fully liable for any damage caused by their pet.

OWNER CONTACT

From the moment the booking is confirmed, the TENANT must contact the OWNER or their representative for any additional information.

INTERNET USE

The TENANT's use of internet services is subject to **French legislation in force**. The TENANT shall be solely responsible for any misuse. Any paid services (TV channels, video-on-demand, games, etc.) shall be invoiced to the TENANT.

DATA PROTECTION

Personal data is protected under: French Law No. 78-17 of 6 January 1978, Law No. 2004-801 of 6 August 2004, Article L.226-13 of the French Criminal Code, EU Directive of 24 October 1995 General Data Protection Regulation (GDPR)
Urban Séjour informs TENANTS that personal data collected is used solely for the provision of services. Access to such data is restricted to employees and service providers strictly necessary for service delivery.
TENANTS have the right to: access, object, rectify, delete their personal data.
Collection of personal data, The following data may be collected: identity (name, surname, date of birth), contact details (email, postal address), housing requirements, Data may also be collected through: website interactions, communications, cookies (which may be disabled by the user). Use of personal data, Data is used for: identity verification, service provision, matching clients with suitable properties, enabling property listings
Sharing of data, Data may be shared with third parties: when required to provide services, when legally required, in the event of corporate restructuring.
Security Urban Séjour implements appropriate technical and organisational measures to protect personal data. However, internet transmission cannot be guaranteed as fully secure.

COMPLAINTS AND DISPUTES

Any complaint relating to: the inventory, or the description of the property, must be submitted **in writing**.